

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	16
<i>Représentés :</i>	5
<i>Absents :</i>	2
<i>Ayant pris part au vote :</i>	21

Séance publique du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 04 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes, Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Mr Jean GARGUILLO représenté par Mr Maurice TEULIER

Mme Danièle KAYA-VAUR représentée par Mme Sylvie LOPEZ

Mr Dominique ROMULUS représenté par Mr Edmond ROUTABOUL

Mme Huguette THERON-CANUT représentée par Mme Régine DE RODAT

Absents :

M Yohan ENCAUSSE

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Stéphane SANSAC

Délibération n° DL20250304

PLAN DE DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE POUR 2025

Chaque année il convient d'adopter le plan annuel de désherbage des collections de la médiathèque municipale.

Procédure réglementaire stricte, le désherbage consiste en le retrait des collections des ouvrages ayant atteint la limite d'âge en termes d'état physique (saletés, reliures abîmées,), d'obsolescence des informations, ou qui sont peu empruntés. Il est par conséquent proposé leur retrait de la collection publique suivi de leur destruction.

Une liste exhaustive est établie par le personnel de la médiathèque.

Pour l'année 2025 cette procédure concerne 299 ouvrages. La liste des documents concernés est annexée à la présente délibération.

Ouï l'exposé de Madame Francine TEISSIER, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De valider** le plan de de désherbage des collections de la médiathèque municipale pour 2025 ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20250310-2_DL20250304-DE
Reçu le 11/03/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Stéphane SANSAC



Délibération certifiée exécutoire par :
- Sa transmission en Préfecture le : **11 MARS 2025**
- Sa publication :
o Affichée le : **11 MARS 2025**
o Retirée le :